

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 15 juin 2022

Date de publication : 16/06/2022	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 7/06/2022	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 15 juin 2022, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Auchay sur Vendée (85) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

### Etaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Pascal DUFORESTEL

Margarita SOLA

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Stéphane VILLAIN (*pouvoir à Jean-Pierre Servant*)

Valérie AMY-MOIE (*pouvoir à Jean-Pierre Servant*)

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Séverine VACHON

Olivier POIRAUD (*pouvoir à Séverine Vachon*)

Au titre des communes de Vendée

Arnaud CHARPENTIER

Stéphane GUILLON

Au titre des communes des Deux-Sèvres

Catherine TROMAS

Elmano MARTINS

Au titre des communes de Vendée

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Anne-Sophie GUICHET (*pouvoir à Séverine Vachon*)

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

### **Demande de subvention pour la réalisation d'aménagements pastoraux sur le marais communal de Curzon et signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune**



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



## Demande de subvention pour la réalisation d'aménagements pastoraux sur le marais communal de Curzon et signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune

### Contexte

Des travaux d'amélioration du Parc de contention situé en rive gauche du Lay sur le marais communal de Curzon sont nécessaires pour sécuriser le tri des animaux entre les différents parcs. Le projet s'élève à 6 000 € TTC.

La commune de Curzon souhaite confier la maîtrise d'ouvrage du projet au Parc et apportera une participation de 2 000 €.

Une demande de subvention peut, par ailleurs, être déposée auprès de l'EPMP selon le plan de financement suivant :

Plan de financement	
EPMP	2 000 €
Commune de de Curzon	2000 €
Autofinancement Parc (matériel en stock)	2 000 €
<b>Total</b>	<b>6 000 €</b>

### Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- > d'autoriser le Président à solliciter l'EPMP selon le plan de financement présenté et à signer tous documents s'y rapportant
- > signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les communes précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Pascal DUFORESTEL

